



XIII^{ème} Assemblée Générale Internationale
10-11 novembre 2022
Nouakchott, Mauritanie

CADRE STRATÉGIQUE ADOPTÉ
2022-2026

XIII^{ème} Assemblée Générale Internationale
10-11 novembre 2022
Nouakchott, Mauritanie

CADRE STRATÉGIQUE ADOPTÉ
2022-2026

TABLE DES MATIERES

<i>Cadre stratégique de DEI 2022-2026: Une vision et une feuille de route</i>	1
Note méthodologique pour les Sections Nationales	1
<i>Introduction</i>	3
Qui sommes nous	3
Notre vision	3
Nos défis	3
Notre mandat	5
<i>PRIORITÉ PRIMORDIALE : JUSTICE POUR LES ENFANTS</i>	6
<i>ENJEU TRANSVERSAL 1 : LA PARTICIPATION DES ENFANTS</i>	10
<i>ENJEU TRANSVERSAL 2 : EGALITE DES SEXES</i>	12
<i>PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1 : ENFANTS PRIVÉS DE LIBERTÉ</i>	14
<i>PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2 : VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS</i>	16
Protection de l'enfance	17
<i>PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3 : ENFANTS DANS LES CONTEXTES DE MIGRATIONS</i>	19
<i>PRIORITÉ STRATÉGIQUE 4 : ENFANTS ET CONFLIT ARMÉ</i>	21

Cadre stratégique de DEI 2022-2026: Une vision et une feuille de route

Note méthodologique pour les Sections Nationales

La dernière Assemblée générale internationale (AGI) de DEI a adopté en 2017 le premier cadre stratégique de ce type. Il a présenté une nouvelle approche stratégique pour le travail de DEI de 2017 à 2021.

En effet, le Mouvement de base DEI, qui a fêté ses 40 ans durant cette période, a décidé que, sans aucun compromis lié à son origine et à son identité, il fallait adopter une approche stratégique pour contribuer à rendre notre action plus impactante et efficace. Au cours de cette période, y compris au cours des deux dernières années lorsque la pandémie et les politiques sous-jacentes ont exacerbé les inégalités existantes et la violence contre les enfants, il est devenu clair que nous devons continuer la feuille de route initiée par le premier cadre stratégique. Ce faisant, nous nous efforçons d'obtenir une plus grande cohérence, une plus grande concentration et une coopération renforcée pour relever les défis actuels et émergents pour les droits de l'enfant, notamment grâce à l'utilisation de la coordination régionale et d'un Secrétariat international fort.

En construisant le Cadre stratégique 2022-2026, nous prenons d'abord en compte les aspects endogènes du Mouvement DEI : les priorités particulières des différentes Sections Nationales, les synergies et fertilisations croisées entre les Sections Nationales et entre celles-ci et le Secrétariat International, et la structure globale de notre mouvement sur le terrain, y compris la consolidation de la Fondation du service mondial DEI et la consolidation des bureaux régionaux. Les développements extérieurs à DEI à prendre en compte pour les quatre prochaines années incluent : la mise en œuvre de l'Etude mondiale sur les enfants privés de liberté qui représente une opportunité pour l'ensemble du Mouvement associé au Panel des ONG (170 organisations de la société civile qui ont soutenu l'étude mondiale).

Une autre opportunité qui a émergé au cours des dernières années est le mouvement mondial visant à faire en sorte que le respect des droits de l'enfant soit au cœur des délibérations sur le développement durable. Nous avons déjà commencé à associer concrètement la justice pour les enfants aux objectifs de développement durable en 2019 en lançant l'initiative "[Justice pour les enfants, justice pour tous](#)", le défi d'atteindre l'ODD16+, et à associer concrètement les droits de l'enfant à la réalisation de sociétés pacifiques, justes et inclusives, ne laissant aucun enfant de côté. En 2020 et 2021, DEI s'est mobilisée pour [promouvoir les droits de l'enfant dans le cadre du Forum politique de haut niveau des ODD](#) . Pendant ce temps, les enfants et les jeunes se mobilisent au niveau mondial pour revendiquer leurs droits. Ils utilisent tous les outils à leur disposition, comme poursuivre les gouvernements en utilisant le troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant (OPIC) qui prévoit une procédure de communication. Bien que la recevabilité de la plainte contre cinq États ait été difficile à obtenir, le [CNUDE dans un arrêt historique](#) – le premier de ce type rendu par un organe conventionnel international – a reconnu qu' « un lien de causalité suffisant avait été établi entre le préjudice allégué par les 16 enfants et les actes ou omissions des cinq États aux fins d'établir leur compétence, et que les enfants avaient suffisamment justifié que le préjudice qu'ils avaient personnellement subi était important ». DEI

a lancé en 2021 une initiative pilote, mobilisant les jeunes qui ont participé aux projets et activités de DEI dans leur enfance. Cette activité pilote, "Jeunes ambassadeurs DEI", s'inscrit dans le cadre d'activités similaires menées par les sections nationales et pourrait devenir un moyen de soutenir et de mieux se connecter avec les mouvements d'enfants et de jeunes au niveau mondial.

En le même temps, la nouvelle Stratégie émerge alors que le monde se remet lentement d'une pandémie sans précédent (COVID-19) où les droits des enfants ont été exposés à de graves défis. La pandémie a exacerbé les inégalités existantes pour de nombreux enfants vivant dans des contextes vulnérables ou exposés à la violence ; c'est le cas des enfants privés de liberté, des enfants autochtones, des enfants en situations de migration, des filles qui subissent des violences basées sur le genre (VBG) et des pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines (MGF). Alors que des milliers d'enfants ont été touchés de manière disproportionnée par la pandémie, « reconstruire le monde en mieux » suppose que les États membres comprennent les nouveaux défis et soient prêts à investir dans l'avenir, en redoublant d'efforts, en renforçant les systèmes holistiques de protection des droits de l'enfant et en intégrant les droits humains des enfants dans toutes les politiques et pratiques étatiques ¹ visant à promouvoir un développement durable centré sur l'enfant.

Le Cadre stratégique 2022-2026 s'appuie sur la vision et le principe fondateurs de DEI tels que définis par les AGI passées. Comme dans le cadre de 2017, le nouveau Cadre stratégique est applicable à l'ensemble du Mouvement, fixant des cibles et des objectifs de haut niveau, des priorités et des moyens d'action. Il sera complété par des plans d'action régionaux qui peuvent identifier des priorités spécifiques en fonction de leurs contextes nationaux/régionaux, explorer les possibilités d'actions conjointes, en gardant à l'esprit que tous les membres du Mouvement DEI s'engagent à travailler à la réalisation de la justice pour les enfants en tant que priorité absolue dans leur planification stratégique. La justice pour les enfants ne se limite pas aux enfants dans les systèmes de justice pour enfants, mais fait référence à un concept beaucoup plus large, comprenant la justice économique, sociale, culturelle et climatique.

Au cours du premier trimestre 2022, les régions ont développé leurs plans d'action régionaux qui ont été adoptés avec le Cadre stratégique lors de l'AGI en Novembre 2022.

Ces plans d'action régionaux s'inspirent des priorités et objectifs clés énumérées dans le Cadre stratégique et proposent des activités, des réalisations, des résultats et des indicateurs spécifiques, assurant un meilleur suivi, une meilleure coordination et des synergies entre les différents plans régionaux et le Cadre stratégique global.

¹Dans une récente lettre envoyée par Child Rights Connect au nom de ses membres au Secrétaire général de l'ONU, la réponse a été positive et très claire : « ... Nous sommes d'accord avec votre analyse selon laquelle une perspective holistique des droits de l'enfant doit être renforcée dans l'ensemble du système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et local. ... nous prévoyons d'élaborer une note d'orientation sur l'intégration des droits de l'enfant par le biais d'un processus inter institutions... » lettre de Volker Türk, sous-Secrétaire général à la coordination stratégique, 19 octobre 2021.

Introduction

Qui sommes nous

Défense des Enfants International (DEI) est un mouvement populaire de premier plan axé sur les droits de l'enfant et basé sur ses membres, fondé en 1979, la première Année internationale de l'enfant. DEI promeut et défend les droits des enfants aux niveaux local, national, régional et international. DEI a été l'un des rédacteurs de la [Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant \(CNUDE\)](#) pour laquelle l'organisation a coordonné la contribution des ONG. DEI a un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), de l'UNICEF, de l'UNESCO, de l'OIT, du Conseil de l'Europe, du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, de la Ligue des États arabes et entretient des relations étroites avec le Comité des droits de l'enfant de l'ONU et les différents titulaires de mandat des procédures spéciales de l'ONU. DEI travaille en partenariat avec les principaux réseaux des droits de l'homme et des droits de l'enfant tels que Child Rights Connect, le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants, l'Initiative pour les droits de l'enfant dans les Pactes mondiaux, Child Justice Advocacy Group, Watchlist on Children and Armed Conflict et Keeping Children Safe.

Avec plus de 30 Sections Nationales, 4 Bureaux Régionaux (Afrique, Amériques, Europe, ANMO), un Secrétariat International à Genève et une Fondation du service mondial à Bruxelles, l'Assemblée Générale Internationale (AGI), composée de représentants de chaque Section Nationale est la plus haute instance de DEI. L'AGI se réunit tous les quatre ans, approuve le Cadre stratégique pour la période de planification et élit le président et les membres du Conseil exécutif international.

Notre vision

Les enfants sont le moteur du changement. Tous les enfants connaissent et jouissent de leurs droits dans une société juste et responsable, pleinement soutenus par les adultes. Les enfants sont écoutés et impliqués dans toutes les décisions qui les concernent. Là où il existe des risques de violation de leurs droits, les enfants sont défendus et habilités à revendiquer leurs droits et à plaider en faveur du changement. De nouvelles lois, politiques et pratiques intègrent les évaluations d'impact sur les droits de l'enfant. Le respect des droits de l'enfant se traduit par une société plus inclusive, juste et égalitaire.

Nos défis

Les priorités du Cadre stratégique au cours des quatre prochaines années tiennent compte de certains défis contextuels et de lacunes systémiques actuels, notamment :

- Certains États ne procèdent toujours pas à une évaluation de l'impact sur les droits de l'enfant lors de l'élaboration de nouvelles lois, politiques et pratiques. Ces échecs ont été mis en évidence lors de la pandémie de COVID-19 lorsque les décisions concernant les enfants n'ont pas tenu compte de leurs droits et de leurs besoins.
- Le manque d'une priorisation d'un système de protection des enfants intégrée dans la loi et dans les systèmes de justice pour enfants, y compris la rareté et la faiblesse persistantes des systèmes de justice adaptés aux enfants. Les systèmes actuels de justice pour enfants ne sont pas adaptés à l'âge, pas orientés sur les besoins de l'enfant ; et ne respectent pas le droit à une procédure régulière...

- La protection n'est pas intégrée et pas mise en œuvre par les institutions et lors des activités impliquant l'interaction des enfants avec des adultes.
- Les inégalités, la marginalisation, l'exclusion sociale laissent des millions d'enfants de côté, malgré les objectifs de développement durable (ODD) de 2030.
 - L'absence d'efforts concertés pour parvenir à la justice sociale (la répartition des richesses, des opportunités et des privilèges au sein de la société) exacerbe les inégalités et la marginalisation intergénérationnelles, laissant des millions d'enfants de côté.
 - Intégrer les droits de l'enfant dans la réalisation des ODD et promouvoir un développement durable centré sur l'enfant, ne laissant aucun enfant de côté.
- Impacts du changement climatique, en particulier sur les enfants et les générations futures, ainsi que la reconnaissance du droit à un environnement sain et l'accès à la justice environnementale.
- Les problèmes politiques, économiques et sociaux se manifestent largement avec des répercussions directes sur les droits de l'enfant : violence persistante contre les enfants dans tous les milieux, pauvreté, faiblesse des institutions sociales et gouvernementales, migration, privation de liberté...
- Les défis culturels sont toujours présents dans de nombreuses régions du monde et la justice informelle prévaut sur les systèmes juridiques formels en place (par exemple, les pratiques néfastes de MGF sont officiellement interdites mais largement pratiquées). L'intégration des standards et des normes relatives aux droits de l'enfant aux systèmes traditionnels reste un défi majeur dans certaines parties du monde.
- La prévalence de la violence contre les enfants par des adultes, en particulier ceux qui en ont la charge, n'a pas diminué. La violence est encore cachée et sous-déclarée et le taux de poursuites et de condamnations reste trop faible. La maltraitance des enfants et la violence contre les enfants augmentent en temps de crise, comme on l'a récemment observé pendant la COVID-19.
- 25 ans après la création du mandat sur les enfants et le conflit armé et le [rapport](#) de Graça Machel, l'impunité et l'absence de responsabilité des auteurs de violations graves continuent d'augmenter, y compris dans de nombreux pays où DEI est présent. Le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés augmentent, ainsi que la criminalisation et la détention qui en découlent.

Réduction de l'espace civique pour les défenseurs des droits humains :

Une condition préalable pour relever ces défis et opportunités est une société civile dynamique et un espace civique sain où les défenseurs des droits humains peuvent être des acteurs légitimes de la justice et plaider pour le changement sans aucune répercussion négative. DEI reconnaît qu'elle opère dans un environnement de plus en plus hostile pour les défenseurs des droits humains, que des réactions négatives contre les droits des femmes, les droits humains et le système des Nations Unies ont lieu et que l'universalité des principes des droits humains est de plus en plus débattue.

Il existe des opportunités de s'associer avec d'autres mouvements de défense des droits humains et d'apprendre d'eux. Il est prioritaire d'assurer la sécurité des défenseurs des droits de l'enfant faisant partie du mouvement DEI et de plaider auprès d'autres acteurs pour un espace civique ouvert et sûr. En effet, la participation plus large des enfants en tant que défenseurs des droits humains au cours des dernières années les a exposés à des défis et des menaces supplémentaires. Le Mouvement DEI a adopté une politique de protection

spécifique afin de protéger et de prévenir la violence contre les enfants. La mise en œuvre de la politique tiendra notamment compte des besoins de protection des enfants défenseurs des droits humains dans toutes leurs activités, en personne ou en ligne.

Notre mandat

Le mandat de DEI est d'assurer la mise en œuvre effective de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) au niveau local, national et international. DEI s'efforce de faire avancer les droits de l'enfant dans des domaines où elle estime que les besoins ne sont pas suffisamment couverts par d'autres acteurs et parties prenantes et où le Mouvement DEI a une valeur ajoutée et une expertise pour être un acteur du changement.

Les priorités stratégiques de DEI sont les suivantes

- ❖ Priorité primordiale :
 - **Justice pour les enfants**

- ❖ Priorités transversales :
 - Participation significative des enfants et enfants défenseurs des droits humains
 - Égalité des sexes

- ❖ Priorités stratégiques :
 - Enfants privés de liberté
 - Violence contre les enfants
 - Enfants en situations de migration
 - Les enfants et conflit armé



PRIORITÉ PRIMORDIALE : JUSTICE POUR LES ENFANTS



JUSTICE POUR LES ENFANTS

Pas de droits sans justice, pas de justice sans état de droit et systèmes de justice accessibles et adaptés aux enfants

L'approche de DEI en matière de justice pour les enfants² couvre les systèmes de justice pénale, civile et administrative et leur adaptation aux besoins des enfants. Lorsque nous parlons de justice, nous privilégions une définition large, englobant la justice économique, climatique, sociale et culturelle et l'accès à des recours pour toutes les violations. Du développement de systèmes de protection de l'enfance, aux projets de prévention, de réhabilitation et d'autonomisation des enfants victimes de violence, témoins de crimes, suspects ou poursuivis, en passant par la lutte contre les discriminations fondées sur le genre, l'autonomisation et le soutien des enfants en tant qu'acteurs et défenseurs de leurs droits, DEI adopte une approche holistique de la justice pour enfants.

La justice pour les enfants est une priorité absolue pour DEI. L'objectif global à long terme est :

- **Promouvoir une justice sous toutes ses formes (pénale, civile et administrative mais aussi économique, environnementale, sociale et culturelle) qui respecte les droits des enfants et réponde à leurs besoins.**
- **Défendre l'accès des enfants à la justice et à des systèmes judiciaires qui respectent et garantissent leurs droits, responsabilisent et aident les enfants à revendiquer tous leurs droits, et sont adaptés aux besoins des enfants.**

Dans le contexte du Cadre Stratégique 2022-2026, DEI va :

² Grâce à son travail sur la justice pour enfants au cours des trois dernières décennies - de la rédaction des Règles minimales des Nations Unies pour l'administration de la justice pour mineurs (1985) au suivi de l'Observation générale n° 10 de la CNUDE sur la justice pour mineurs, de l'idée à la coordination de la campagne pour l'Étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté (GSCDL, 2019), l'Observation générale n° 24 (2019) du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, sur les droits des enfants dans les systèmes de justice pour enfants, et plus récemment l'ODD 16+ Justice pour les enfants Initiative Justice pour tous, DEI a fait ses preuves en tant qu'ONG de premier plan présentant une expérience et une expertise technique dans le domaine de la justice pour enfants. Malgré une attention nationale et internationale croissante sur cette question, la conformité aux normes internationales reste faible. Intégrer de manière proactive la protection et le respect des droits humains des enfants, ainsi que l'accès à la justice chaque fois que leurs droits sont violés, reste aujourd'hui un énorme défi et une priorité pour DEI.

- Défendre les droits des enfants à des systèmes de justice adaptés à leurs besoins et adaptés aux enfants. Plaider et contribuer à leur mise en place et/ou à leur amélioration continue conformément aux normes internationales.
- Autonomiser et soutenir les enfants et les mouvements dirigés par des enfants et des jeunes dans leurs actions pour la justice et le plaidoyer pour le changement.
- Veiller à ce que les enfants et la justice figurent parmi les priorités des agendas internationaux, régionaux et nationaux, en impliquant les enfants et en donnant activement la priorité à leur place dans ces débats.
- Contribuer au suivi de la mise en œuvre de l'accès des enfants à la justice aux niveaux local, national, régional et mondial.
- Favoriser la mise en œuvre du droit de l'enfant d'être entendu à toutes les étapes du système judiciaire, y compris dans l'exécution des décisions judiciaires.
- Défendre les enfants en préconisant et, si nécessaire, en fournissant un soutien sociojuridique individuel conformément à la méthodologie de défense sociojuridique de DEI, et utiliser le litige stratégique le cas échéant. Continuer à renforcer l'efficacité des Centres de Défense Sociojuridique (CDSJ) existants et diffuser le modèle DEI.
- Recueillir des données DEI désagrégées et les utiliser pour des notes d'orientation, des plaidoyers, des litiges stratégiques et la promotion de réformes structurelles selon les besoins.
- Campagne pour la ratification du troisième Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRC) sur une procédure de communication (OPIC) et pour sa mise en œuvre en soutenant les cas emblématiques de violations graves ou systématiques qui doivent être traités par les mécanismes de surveillance régionaux et internationaux.
- Intégrer les recommandations de l'Étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté et soutenir le lancement de processus nationaux de mise en œuvre impliquant toutes les parties prenantes concernées avec l'appui du Panel d'ONG sur les enfants privés de liberté.
- Dans le but global de réduire radicalement la détention des enfants conformément à la CNUDE, de promouvoir la déjudiciarisation et la médiation ainsi que les peines non privatives de liberté et de contribuer au contrôle des lieux où les enfants sont privés de liberté.
- Plaider pour la collecte de données et diffuser des informations sur la mesure dans laquelle les enfants ont accès à des recours en cas de violation des droits en tant qu'outil pour développer un plaidoyer pertinent aux niveaux national, régional et international.
- Sensibiliser et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités sur une justice adaptée aux enfants pour les enfants et les professionnels travaillant avec des enfants, les professionnels de la justice, les agents des forces de l'ordre, les travailleurs sociaux et de protection de l'enfance et d'autres parties prenantes.

Renforcer les centres de défense sociojuridique (CDSJ) en tant que centres d'excellence promouvant les bonnes pratiques en matière d'accès à la justice, d'assistance juridique et de services d'orientation et de réhabilitation adaptés aux enfants :

Les centres de défense sociojuridique (CDSJ) ont été développés par les sections nationales de DEI dans le monde entier au cours des deux dernières décennies. Actuellement, douze centres sont gérés par les sections nationales de DEI dans le monde. Ils fournissent des services directs de soutien juridique et psychosocial aux enfants et renforcent la capacité des mécanismes communautaires d'orientation vers la protection de l'enfance. Ces centres constituent à la fois un programme de fond et un moyen d'action adaptable à chaque contexte national. Ils facilitent l'accès à la justice et à un soutien sociojuridique de qualité correspondant, y compris le partage d'informations. Les CDSJ atteignent souvent des groupes et des zones reculées et fournissent les premiers conseils juridiques aux enfants. Leur caractère local leur permet également d'identifier et de réagir à des abus répandus, tels que le travail des enfants, les enfants privés de liberté, les enfants suspectés ou accusés d'un crime, l'exploitation, la traite et la violence basée sur le genre.

Ainsi, les enfants en conflit avec la loi, les enfants non accompagnés, les enfants survivants de la violence et les témoins, ainsi que les adultes confrontés à des violations des droits de l'enfant, peuvent avoir un accès direct à la justice et à un soutien sociojuridique de qualité correspondant, qui comprend la fourniture d'informations, l'orientation vers d'autres prestataires de services, un conseil psychosocial et des conseils et une représentation juridiques gratuits - y compris au tribunal. Les CDSJ surveillent les violations des droits de l'enfant afin d'informer le Mouvement et de mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer fondée sur des preuves, notamment en informant les politiques publiques et en formant les représentants du gouvernement sur les droits de l'enfant. Ils contribuent aux systèmes d'établissement de rapports dans le cadre de divers mécanismes internationaux des droits de l'homme qui surveillent la mise en œuvre des droits de l'enfant, tels que le Comité des droits de l'enfant des Nations unies et d'autres organes de traités des Nations unies, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH) et son examen périodique universel (EPU), les procédures spéciales des Nations unies et d'autres mécanismes de droits de l'homme au niveau régional. Par le biais d'affaires importantes et de décisions marquantes, ces interventions de terrain visent à améliorer progressivement la situation générale des enfants. En s'appuyant sur leur succès et leur efficacité, DEI explorera les possibilités d'établir de nouveaux CDSJ dans des pays sélectionnés avec l'aide de pairs des CDSJ existants et de consolider l'expérience au niveau régional et international, en alimentant directement le plaidoyer régional/international et le litige stratégique.

Campagne pour la poursuite de la ratification du troisième Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) sur une procédure de communication (OPIC)

La lutte contre l'injustice et l'impunité, et l'autonomisation des enfants pour qu'ils deviennent des acteurs de la justice et des défenseurs de leurs propres droits, dépend également de la ratification et de la mise en œuvre d'autres instruments existants. Un traité international des droits de l'homme crucial au niveau mondial est le troisième Protocole facultatif à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) sur une procédure de communication (OPIC) qui est entré en vigueur en 2014, et qui reste toujours le protocole avec le plus petit nombre de ratifications. Il permet au Comité des droits de l'enfant de l'ONU (le Comité) de recevoir des plaintes individuelles, émanant directement des enfants ou de leurs représentants en leur nom, concernant des violations des droits de l'enfant, mais aussi d'utiliser la procédure d'enquête pour les violations graves ou systématiques (art.13), une procédure peu utilisée jusqu'à présent. DEI fera campagne pour sa ratification à grande échelle dans tous les pays où DEI est présent. En outre, dans de nombreux pays où il a déjà été ratifié, les enfants et la société civile ne savent pas comment utiliser cet instrument. DEI augmentera les activités de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de la ratification ou de l'utilisation par les enfants de ce Protocole, encouragera le litige stratégique pour les violations qui ne trouvent pas de remède au niveau national, identifiera les cas emblématiques de violations graves ou systématiques qui doivent être traités, renforcera les capacités des enfants et de la société civile sur

ENJEU TRANSVERSAL 1 : LA PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DES ENFANTS ET ENFANTS DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS



PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DES ENFANTS ET ENFANTS DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Les enfants en tant que défenseurs de leurs droits, agents du changement

Une prise de décision participative fondée sur les droits des enfants dans tous les domaines et actions qui les concernent est l'un des piliers du mouvement DEI. DEI considère que les enfants sont des défenseurs des droits humains et des agents du changement ³. La participation des enfants consiste à donner aux enfants un espace, leur permettant d'exprimer leur voix, au public approprié et de s'assurer que leurs opinions sont dûment prises en compte tout en donnant aux enfants des informations sur l'étendue de leur influence.

Les enfants défenseurs des droits humains sont de plus en plus reconnus au niveau des Nations Unies. En 2018, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CDE) a consacré sa journée de débat général sur les enfants en tant que défenseurs des droits humains ⁴. En mars 2019, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a reconnu pour la première fois les enfants en tant que défenseurs des droits humains et a déclaré que les États devaient garantir aux enfants un environnement sûr lorsqu'ils défendent leurs droits au climat. Cela a été suivi en juillet 2019 par une résolution dans laquelle le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies mentionnait pour la première fois les filles comme défenseuses des droits humains.

Les [objectifs de développement durable \(en particulier la cible 16.7\)](#) appellent également à une prise de décision inclusive, participative et représentative à tous les niveaux. Comme l'a déclaré la RSSG sur la violence contre les enfants (RSSG VAC), Dr Najat Maalla M'jid, les partenariats avec les enfants seront essentiels à la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable, car ils héritent de ces défis à l'âge adulte. Dans le contexte du COVID-19 qui a exacerbé les inégalités existantes et la fracture numérique, des efforts particuliers doivent être fournis pour inclure les enfants issus de milieux et de groupes plus marginalisés⁵. En particulier, DEI reconnaît les barrières sexistes à la participation auxquels sont confrontées les filles. Grâce aux programmes Girl Power, Girls Advocacy Alliance et maintenant à She

³ La priorité de DEI sur la participation des enfants est étayée par la Convention relative aux droits de l'enfant, à la fois l'article 12 (respect des opinions de l'enfant) et l'article 13 (droit de chaque enfant d'exprimer ses opinions, également dans les procédures judiciaires et administratives) ainsi que le [Protocole facultatif](#) (OPIC, 2014), qui permet aux enfants individuels de déposer des plaintes concernant des violations spécifiques de leurs droits en vertu de la Convention et des Protocoles. L'approche fondée sur les droits a été davantage précisée dans les neuf conditions de base de la participation des enfants énoncées dans l'[Observation générale n° 12](#) (2009) du Comité des droits de l'enfant sur le droit de l'enfant d'être entendu et dans la plus récente [observation générale n° 25 \(2021\) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique](#).

⁴ <https://defenceforchildren.org/empowering-girls-as-human-rights-defenders-with-the-girls-advocacy-alliance/>

⁵Y compris les filles, les LGBTQI, les autochtones et les minorités, les enfants handicapés, les enfants migrants et réfugiés, etc.

Leads ⁶, DEI a pris des mesures actives pour promouvoir leur leadership et leur participation à la prise de décision.

L'objectif global concernant la participation des enfants :

- **Défendre le droit des enfants à une participation significative à toutes les activités, programmes et projets de DEI dès le début et plaider pour que leurs droits de participation soient respectés au-delà de DEI.**

Dans le contexte du Cadre Stratégique 2022-2026, DEI va:

- Aider les enfants à rédiger leurs rapports alternatifs dirigés par des enfants pour le Comité des droits de l'enfant et à s'engager avec le Conseil des droits de l'homme, l'Examen périodique universel, le Forum politique de haut niveau et les mécanismes régionaux.
- Unir ses forces avec la RSSG VAC et ses partenaires pour plaider en faveur des enfants en tant que moteurs du changement, de l'investissement dans la participation des enfants et de leur implication significative dans l'identification des défis à la réalisation des ODD.
- Informer et guider les gouvernements et autres autorités sur les moyens d'assurer la participation des enfants. Des exemples d'initiatives et d'actions de DEI dans ce domaine sont remarquables et seront renforcés dans la période à venir.
- Plaider pour que les États ratifient le troisième Protocole facultatif à la CNUDE.
- Fournir des conseils juridiques pour les cas individuels et agir collectivement pour porter plainte aux niveaux international et régional.
- Pour que leur participation⁷ soit significative, soutenir les enfants, en particulier leur accès à la formation sur les boîtes à outils des enfants défenseurs des droits humains, les mécanismes de responsabilisation internationaux et régionaux, le soutien entre pairs, la protection des enfants et les versions de documents adaptées aux enfants.

Jeunes Ambassadeurs DEI pour le changement

En 2021, DEI a créé un groupe de jeunes ambassadeurs, une opportunité de leadership pour promouvoir l'engagement et la participation des jeunes, ainsi que pour accroître la sensibilisation aux droits des enfants dans les communautés locales. DEI aidera les jeunes ambassadeurs de diverses régions à devenir des pionniers dans leur communauté, à aider les enfants à se faire entendre sur la scène mondiale et à représenter la position de DEI sur les priorités stratégiques. DEI favorisera la compréhension mutuelle, augmentera les compétences en leadership et préparera les jeunes à faire une différence dans leurs communautés. Grâce à des programmes d'échange en personne ou virtuels, DEI engagera les jeunes ambassadeurs dans des activités d'apprentissage pour renforcer leurs capacités ; DEI offrira des opportunités de leadership et de plaider ; et le mentorat par des dirigeants

⁶Programme de 5 ans (2021-2025) mis en œuvre en coalition avec Plan International Nederland, Terre des Hommes Nederland et DEI-ECPAT Nederland, en partenariat stratégique avec le MAE des Pays-Bas.

⁷Dans la pratique, la participation des enfants signifie impliquer les enfants de manière significative dans toutes les questions qui affectent leurs droits et leur bien-être. Cela s'applique non seulement aux activités de DEI, mais à toutes les questions entreprises par les autorités et institutions locales, nationales et internationales.

d'ONG. DEI consultera les jeunes ambassadeurs sur les questions de gouvernance et de protection⁸ des enfants.

ENJEU TRANSVERSAL 2 : EGALITE DES SEXES



EGALITE DES SEXES

« Une place à la table des décisions », l'importance des filles dirigeantes

Les filles défenseuses des droits humains jouent un rôle central dans le façonnement de la vie publique - par le biais de campagnes, de manifestations et d'interventions politiques. Partout dans le monde, les filles sont à l'avant-garde de la mobilisation - pour l'égalité, des processus démocratiques significatifs, leur liberté de s'exprimer, des espaces plus sûrs et un environnement protégé, pour n'en nommer que quelques-uns. Bien qu'il y ait un engagement plus fort que jamais pour faire progresser l'égalité des sexes, pour que la communauté mondiale respecte ses engagements, elle doit soutenir et fournir des ressources aux militantes des droits des filles, à leurs mouvements et à leurs organisations.

Dans de nombreux pays, les filles se heurtent encore à d'énormes obstacles dans la réalisation de leurs droits fondamentaux. Elles subissent de multiples formes de discrimination et de violence tout au long de leur vie, commençant même avant la naissance et se poursuivant tout au long de l'enfance et de l'adolescence, jusqu'à l'âge adulte.

En plaçant l'égalité des sexes et les droits des filles au cœur de son travail⁹, DEI a été à l'avant-garde des efforts visant à faire progresser l'égalité des sexes. Les Sections Nationales et les filles défenseuses des droits humains poussent les autorités à prendre au sérieux les droits des filles et à contester les attitudes négatives qui tolèrent et perpétuent l'inégalité entre les sexes et la violence. Les preuves montrent également que DEI a joué un rôle crucial en tenant les gouvernements et les parties responsables de la mise en œuvre des traités internationaux et régionaux¹⁰. DEI plaide à tous les niveaux pour que les droits des filles soient respectés et exercés. À cette fin, les sections nationales de DEI ont élaboré des programmes et des projets

⁸ Toute implication d'enfants dans le programme sera soumise au strict respect de la politique de protection de l'enfance de DEI, et un principe général de protection et de consentement s'appliquera également aux jeunes de plus de 18 ans.

⁹ Le cadre stratégique de DEI définit le genre comme une question transversale, en l'intégrant dans chacune des priorités thématiques. Le Cadre exige qu'une perspective de genre soit intégrée dans toutes les politiques de DEI et conformément aux principes inscrits dans la CNUDE, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et l'Objectif de développement durable 5 (ODD5). En 2015, DEI a renouvelé son engagement en faveur de l'égalité des sexes dans son Code d'éthique et sa politique en matière de genre en établissant des normes minimales qui guident DEI en tant que Mouvement afin d'assurer une participation et un accès équitables aux postes et aux ressources pour les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'organisation et de promouvoir la sensibilisation et la sensibilité au genre.

¹⁰ <https://defenceforchildren.org/sierra-leone-lifts-school-ban-on-pregnant-girls-for-post-coronavirus/>

intégrant une perspective de genre. Plus particulièrement, les sections de DEI ont développé des programmes qui luttent contre la violence basée sur le genre (VBG) et permettent aux filles de devenir des défenseuses de leurs propres droits humains (par exemple, Girl Power, Girls Advocacy Alliance, et actuellement le [Programme "She Leads"¹¹](#) ...).

DEI respecte également toutes les orientations sexuelles et les diverses identités de genre au sein du mouvement. En mettant l'accent sur l'égalité des genres de manière transversale dans tout le travail mené par DEI, nous reconnaissons et nous nous engageons à protéger et à promouvoir les droits de tous les enfants, avec un accent particulier sur les filles et les enfants ayant des identités de genre différentes.

Les objectifs concernant l'égalité des sexes :

- **Garantir l'égalité des droits et des chances pour les filles et les jeunes femmes en changeant les normes sociales, les politiques et les pratiques ;**
- **Engager les garçons et les hommes dans la réalisation de l'égalité des sexes.**

Dans le contexte du cadre stratégique 2022-2026, DEI va :

- Donner aux enfants les moyens de devenir des agents du changement en intégrant l'égalité des genres dans toutes leurs activités et tous leurs efforts, en créant une nouvelle génération de leaders ;
- Organiser des ateliers de renforcement des capacités pour les filles défenseuses des droits humains ;
- Œuvrer à la protection et à la promotion des droits de tous les enfants, en accordant une attention particulière aux filles et aux enfants ayant une identité sexuelle différente ;
- Fournir des recommandations aux organismes multilatéraux et aux gouvernements pour aider à la réalisation des droits humains présents dans la CNUDE, CEDAW, l'ODD5 et l'ODD16 - reflétant et se fondant sur les réalités vécues par les filles ;
- Défendre les droits des filles par le biais de litiges stratégiques aux niveaux régional et/ou international ;
- Répondre aux défis les plus urgents auxquels les filles et les jeunes femmes sont confrontées en offrant une aide juridique gratuite, un soutien psycho-social et en recueillant des données désagrégées par l'intermédiaire des Centres de défense sociojuridique ;
- Soutenir et être solidaire des filles et des mouvements féministes, soutenir tous leurs efforts pour faire avancer l'égalité des genres ;
- Renouveler les appels en faveur d'une participation, de ressources et d'une visibilité significative pour les filles travaillant au sein de la société civile ;
- Inclure et intégrer la participation significative des filles dans les activités, projets et événements de DEI afin d'amplifier la voix des filles, plutôt que de parler en leur nom.

¹¹ Le programme She Leads est une initiative de Plan Nederland, Terre des Hommes Nederland et Defence for Children – ECPAT Nederland. Mis en œuvre de 2021 à 2025, le programme est mené dans le cadre d'un partenariat stratégique avec le ministère néerlandais des Affaires étrangères. She Leads s'engage pour l'égalité des droits et des opportunités pour les filles et les jeunes femmes en Afrique et au Moyen-Orient. Il se concentre sur l'activisme des filles, leur leadership et leur participation à tous les niveaux.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1 : ENFANTS PRIVÉS DE LIBERTÉ



ENFANTS PRIVÉS DE LIBERTÉ

*Priver les enfants de leur liberté,
c'est les priver de leur enfance*

Après cinq années de plaidoyer et de travail acharné, [l'Étude mondiale sur les enfants privés de liberté](#) (GSCDL en anglais) a été présentée à l'Assemblée générale des Nations unies en octobre 2019¹². L'un des principaux objectifs était que l'Étude comble le manque de données sur le nombre inconnu d'enfants privés de liberté dans le monde - ce groupe d'enfants largement invisible qui, selon l'Étude, représente plus de 7 millions d'enfants par an - sensibilise à la situation des enfants privés de liberté et contribue à un changement positif.

Le Panel d'ONG pour la GSCDL a été fondé par DEI et est co-présidé par DEI et Terre des Hommes. Aujourd'hui, le panel d'ONG (170 organisations de la société civile et le Mouvement de DEI) poursuit ses efforts pour la diffusion de l'étude et la mise en œuvre de ses recommandations, ainsi que pour la collecte de données sur les enfants privés de liberté.

L'Étude mondiale a pu formuler des recommandations spécifiques d'action au niveau national, régional et international pour soutenir le travail des États, des agences de l'ONU et des autres parties prenantes, afin de mettre en œuvre plus efficacement les normes internationales et de garantir que les enfants privés de liberté jouissent effectivement de leurs droits humains, de réduire le nombre d'enfants privés de liberté et de mettre en place des mesures efficaces non privatives de liberté.

Le Secrétariat international de DEI continuera à diriger les activités du panel d'ONG pour se concentrer sur l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'un mécanisme de suivi international et poursuivre les efforts sur la mise en œuvre et le suivi des recommandations de l'Étude mondiale au niveau national, régional et international. En parallèle, DEI sera étroitement impliquée dans le processus de mise en œuvre de l'Observation générale n°24 de la CNUDE qui contribue à renforcer les normes internationales pour les enfants impliqués dans le système judiciaire.

L'important travail de mise en œuvre des recommandations de l'Étude mondiale sera crucial dans les années à venir et pour cela il est essentiel que les sections nationales de DEI jouent un rôle essentiel en encourageant leur mise en œuvre dans leur propre pays avec d'autres organisations de la société civile et d'autres parties prenantes nationales.

¹² https://childrendeprivedofliberty.info/wp-content/uploads/2020/09/Full-Global-Study_Revised-Version.pdf

L'objectif global à long terme concernant les enfants privés de liberté est de:

- **Défendre le droit des enfants à la liberté individuelle et chercher à réduire radicalement le nombre d'enfants privés de liberté, en encourageant le recours à la déjudiciarisation, à la médiation et à l'utilisation systématique de mesures non privatives de liberté pour les enfants.**

Dans le contexte du cadre stratégique 2022-2026, DEI va:

- Contribuer au contrôle des lieux de détention.
- Assurer la consultation des enfants et des jeunes ayant une expérience vécue de la privation de liberté.
- Concernant l'adoption d'un mécanisme de suivi international : plaider pour une décision claire de l'Assemblée générale des Nations Unies établissant un leadership au sein du système des Nations Unies pour le suivi de l'Étude mondiale (en l'incluant dans le mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence contre les enfants, du groupe de travail des Nations Unies et du panel d'ONG).
- Concernant la mise en œuvre au niveau national, régional et international : impliquer les parties prenantes concernées, y compris les gouvernements locaux et nationaux et les membres du Parlement et du pouvoir judiciaire, pour l'application des recommandations de l'Étude mondiale à leur contexte spécifique et les inclure dans les plans d'action, les lois et les politiques nationales.
- Concernant la promotion des mécanismes de suivi et de collecte de données internationaux/nationaux: favoriser la pérennité des conclusions et recommandations de l'Étude mondiale et consolider les preuves en contribuant à la mise en place de mécanismes de suivi et de collecte de nouvelles données sur les enfants privés de liberté, notamment en collaborant avec le groupe de travail des Nations Unies sur les enfants privés de liberté, présidé par la Représentante spéciale du Secrétaire générale sur la violence contre les enfants.
- Donner un élan aux processus nationaux de mise en œuvre des recommandations de l'Étude mondiale en travaillant avec les autorités nationales et les autres parties prenantes concernées.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2 : VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS



VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

Un milliard d'enfants ont subi une forme de violence physique, sexuelle, émotionnelle ou la négligence (OMS)

La violence est une épidémie mondiale et une réalité quotidienne pour des millions d'enfants. Les enfants de tous âges, de tous genres, de tous milieux sociaux et de toutes nationalités subissent de nombreuses formes de violence, telles que la violence physique, mentale et sexuelle, la torture, l'exploitation et la violence en ligne. La violence a lieu dans leur foyer et leur famille, à l'école, dans les institutions, sur leur lieu de travail et dans leur communauté. Les auteurs sont souvent ceux qui sont censés protéger les enfants - leurs parents, leurs tuteurs, leurs enseignants, la police et les forces de sécurité. Des progrès ont été réalisés dans l'adoption d'instruments juridiques, mais certaines des pires formes de violence restent légales à travers le monde et certaines estimations rapportent qu'au moins un milliard d'enfants subissent une forme de violence chaque année.

DEI est active depuis plus de quarante ans à travers ses efforts visant à éliminer la violence contre les enfants. DEI a été un partenaire majeur dans la collaboration d'ONG pour la préparation de l'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants en 2006 et son suivi¹³ par la suite. DEI est membre fondateur et coprésident du Conseil international des ONG sur la violence contre les enfants qui a publié en 2016 : « 10 ans après : Progrès et retards dans le monde pour mettre fin à la violence contre les enfants - La rhétorique et la réalité » (En anglais: ["10 years on: Global progress and delay in ending violence against children –The rhetoric and the reality"](#)).

DEI continuera à donner la priorité à la prévention et aux réponses à toutes les formes de violence contre les enfants dans tous les contextes, en particulier dans le domaine de la justice pour enfants et en mettant l'accent sur la violence fondée sur le genre. DEI poursuivra son étroite collaboration avec le travail mené par la Représentante spéciale du Secrétaire générale sur la violence contre les enfants. De même, DEI est un membre actif du [groupe de travail de Child Rights Connect sur les enfants et la violence](#). Ce groupe a pour but d'unir les efforts pour

¹³ Quinze ans après l'achèvement de l'étude de l'ONU, les efforts concertés et le travail acharné de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU, des agences de l'ONU et des ONG nationales et internationales ainsi que de certains États membres, la violence contre les enfants persiste à grande échelle dans tous les milieux, y compris là où les enfants devraient s'attendre à vivre dans un environnement sûr, comme à la maison ou à l'école. En 2011, le Comité des droits de l'enfant a publié l'Observation générale 13 sur l'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant, car l'étendue et l'intensité de la violence exercée sur les enfants sont alarmantes.

plaider, en faveur de l'élimination de la violence contre les enfants, auprès des mécanismes et organes des droits de l'homme de l'ONU à Genève et de suivre la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, en particulier la cible 16.2 sur l'élimination de la maltraitance, de l'exploitation, de la traite et de toutes les formes de violence et de torture contre les enfants, et la cible 5.3 sur l'élimination de toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage précoce et forcé d'enfants et les mutilations génitales féminines d'ici 2030. DEI est également membre du [Partenariat mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants](#).

L'objectif global à long terme concernant la violence contre les enfants :

- **Défendre le droit des enfants à être libérés de toute forme de violence, prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, et veiller à ce que les survivants et survivantes aient accès à la justice, à des voies de recours et à une réparation.**

Dans le contexte du cadre stratégique 2022-2026, DEI va:

- Donner aux enfants les moyens de revendiquer leurs droits, de contrer les violences fondées sur le genre et de plaider pour le changement.
- Contribuer au renforcement des capacités et au plaidoyer auprès des autorités et des personnalités locales, nationales et régionales, pour mettre en œuvre les recommandations pratiques de l'étude de l'ONU sur la violence contre les enfants.
- Travailler à la mise en œuvre effective de la protection de l'enfance et chercher à encourager et responsabiliser les enfants en contact avec les sections nationales de DEI sur la protection des enfants.
- Mettre en œuvre la protection des enfants dans toutes les activités, programmes et projets et chercher à construire une communauté plus large de protection des enfants.
- Sensibiliser sur les problèmes cachés (par exemple, le sous-signalement et l'impunité) dans la violence contre les enfants.
- Promouvoir des mesures législatives et politiques qui garantissent aux enfants une protection efficace contre la violence ainsi que des mesures de prévention adéquates.
- Promouvoir l'accès à la justice (y compris les voies de recours et l'accès au traitement) et à des mécanismes de signalement adaptés aux enfants qui ont subi des violences.

Protection de l'enfance

DEI vise à protéger les enfants avec lesquels elle travaille directement ou indirectement " et continue à mettre en œuvre la [Politique et les Principes de Protection de l'enfant de DEI](#)¹⁴ qui seront intégrés dans tous les projets, programmes et activités, non seulement pour les acteurs de DEI et les enfants impliqués dans les programmes, mais aussi pour toutes les parties prenantes concernées au niveau national et régional. DEI a lancé cette politique en 2020. Elle définit des obligations et des principes au niveau international, pour le Mouvement dans son

¹⁴ Ce document est complété par les politiques individuelles de sauvegarde des enfants des sections nationales et du Secrétariat international. Des évaluations des risques sont réalisées avant chaque activité et permettent de renforcer les capacités des Sections nationales.

ensemble, et énumère des responsabilités claires pour les sections nationales et le Secrétariat international, afin de s'assurer que le personnel, les opérations et les programmes de DEI ne nuisent pas aux enfants, qu'ils n'exposent pas les enfants à des risques de préjudice et de maltraitance, et que toute préoccupation de l'organisation concernant la sécurité des enfants au sein des communautés dans lesquelles elle travaille, soit signalée aux autorités compétentes.

- **Développer une culture et une expertise en matière de protection des enfants au sein du mouvement de DEI, en l'intégrant à toutes nos actions et activités ainsi qu'à celles de nos partenaires et homologues.**

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3 :

ENFANTS EN SITUATIONS DE MIGRATION



ENFANTS EN SITUATIONS DE MIGRATION¹⁵

DEI plaide au niveau international et local pour la diffusion de la CNUDE, en sensibilisant aux droits des enfants en situations de migration, en particulier ceux qui voyagent non accompagnés ou sans papiers, et en plaidant pour que leurs droits soient reconnus et respectés. Jusqu'à 50 millions d'enfants sont déplacés de force dans le monde aujourd'hui, et pourtant ils ne sont pas suffisamment protégés. Les enfants dans un contexte migratoire, et leurs familles, ont souvent vécu des expériences très traumatisantes.

L'impact socio-économique des conflits et de la pandémie sur les enfants en entraînera de nombreux autres dans des conditions de vie précaires qui pourraient les forcer à migrer ou influencer leur décision. Les enfants en migration sont confrontés à de nombreux dangers potentiels, tels que la violence, les abus, l'exploitation, la discrimination, la séparation de leur famille, la traite, le trafic et le recrutement militaire. Bien que les enfants en migration soient confrontés à des défis variables, spécifiques à leurs circonstances individuelles et à leur statut (perçu), DEI vise à s'assurer que tous les enfants dans un contexte migratoire bénéficient de mesures de protection appropriées et puissent faire valoir leurs droits.

Bien que les contextes qui conduisent les enfants à se déplacer varient grandement, DEI adopte tout au long de son travail avec les enfants en situations de migration la philosophie selon laquelle ils doivent être traités avant tout comme des enfants, et comme des détenteurs de droits individuels qui ont droit à la pleine réalisation de leurs droits. Notre approche est fondée sur les droits de l'enfant, y compris le droit à la non-discrimination, et vise à éliminer les barrières structurelles qui empêchent les enfants en migration de réaliser pleinement leurs droits, notamment en ce qui concerne l'accès à des services tels que l'aide juridique, l'accès à la justice, l'accès à l'éducation, les procédures de réunification familiale et la protection contre toute forme de violence¹⁶. DEI continuera à promouvoir une approche intersectionnelle et multipartite lorsqu'il s'agit d'enfants en migration, ce qui inclut : des mécanismes transnationaux de protection des enfants, et des défis solides face à la déshumanisation et à la criminalisation des enfants en situations de migrations.

Il est particulièrement préoccupant de constater la poursuite et la généralisation de la pratique consistant à priver des enfants de leur liberté en raison de leur propre statut migratoire ou de

¹⁵ Les enfants en déplacement comprennent les enfants migrants, les enfants réfugiés, les enfants demandeurs d'asile, les enfants déplacés internes, les enfants survivants de la traite et les enfants apatrides.

¹⁶ Voir <https://defenceforchildren.org/dci-guinea-liberia-and-sierra-leone-cooperate-to-end-cross-border-child-trafficking-in-the-mru-countries-in-west-africa/>

celui de leurs parents, que ce soit dans des lieux de détention *de droit ou de fait*. Il est prouvé qu'une telle privation de liberté entraînera des conséquences négatives à long terme sur la santé physique et psychologique de l'enfant, et ne peut donc jamais être dans l'intérêt supérieur de l'enfant¹⁷, et ne tombe pas sous le coup de l'article 37 de la CNUDE.

L'objectif global à long terme concernant les enfants dans les contextes de migrations est de :

- **Défendre les enfants en situations de migration, qui sont confrontés à de vrais défis variables propres à leur situation individuelle et à leur statut (perçu), afin de s'assurer qu'ils bénéficient de mesures de protection appropriées et qu'ils peuvent faire valoir tous leurs droits.**

Dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2026, DEI va :

- Promouvoir la participation effective et significative des enfants en contexte migratoire à toutes les décisions les concernant et favoriser leur autonomisation afin qu'ils puissent être des acteurs du changement.
- Plaider pour l'interdiction de toute forme de détention en raison du statut migratoire d'un enfant ou de ses parents, conformément aux recommandations de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté et les observations générales du CDE, et surveiller les lieux où les enfants sont privés de liberté dans certains pays.
- Utiliser le contentieux stratégique pour proposer une représentation juridique directe et spécialisée en matière d'asile et d'immigration aux enfants en situation de migration.
- Offrir un soutien sociojuridique direct aux enfants et faciliter le regroupement familial, les procédures d'asile et l'accès à la justice en général.
- Accorder une attention particulière aux enfants dans les contextes de migrations qui peuvent être exposés à un risque accru de discriminations et/ou de violence en raison de leur intersectionnalité (par exemple, les filles, les enfants non accompagnés, les enfants handicapés, les enfants apatrides, ...).
- Conduire des programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités pour les enfants et les professionnels travaillant avec les enfants, les agents d'immigration et des forces de l'ordre, les travailleurs sociaux et autres parties prenantes dans des pays sélectionnés.
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mécanismes de protection spécifiques à la migration, tels que la tutelle, l'intégration au sein de la communauté...
- Plaider en faveur d'une approche fondée sur les droits de l'enfant auprès des organes des Nations Unies lorsqu'ils traitent de questions concernant les enfants en migration, ainsi que pour une participation continue aux réseaux internationaux liés à la migration.

¹⁷ Étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté, 2019. Voir également l'Observation générale conjointe n° 3 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et n° 22 (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les principes généraux concernant les droits des enfants dans le contexte de migrations internationales.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 4 : ENFANTS ET CONFLIT ARMÉ



ENFANTS ET CONFLIT ARMÉ

25 ans après la présentation de l'Étude des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés¹⁸, 20 ans après l'entrée en vigueur du deuxième protocole facultatif de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, il s'agit toujours d'un domaine prioritaire pour DEI en raison des violations massives et graves dont sont victimes les enfants dans le monde entier. L'Étude mondiale sur les enfants privés de liberté a estimé que chaque année, au moins 35 000 enfants sont privés de liberté dans le cadre de conflits armés.

DEI préside le groupe de travail de Child Rights Connect sur les enfants et les conflits armés, qui est en lien direct avec la Représentante spéciale du Secrétaire général (RSSG) pour les enfants et les conflits armés, ainsi qu'avec le Groupe des Amis à Genève et à New York. DEI mène un plaidoyer régulier auprès du Secrétaire général des Nations Unies pour qu'il publie une liste complète des auteurs de violations graves dans son rapport annuel au Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés. En 2019, DEI a rejoint Watchlist on Children and Armed Conflict afin d'améliorer le lien avec le groupe de travail du Conseil de sécurité et le processus de rapport annuel (résolution 1612 de 2005)¹⁹.

DEI a été active dans les débats concernant les moyens d'améliorer le mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour les enfants et le conflit armé. Dans ce contexte, DEI a également été impliquée dans le rapport sur le 25^e anniversaire du mandat coordonné par la RSSG, en particulier en donnant l'opportunité aux enfants eux-mêmes de contribuer par leurs expériences vécues et leurs recommandations dans l'Étude sur l'évolution du mandat sur les enfants et le conflit armé 1996-2021²⁰. Enfin, DEI accorde une attention particulière aux violations des droits de l'enfant liées au genre dans les situations de conflit armé, lorsque la violence sexuelle et/ou sexiste est utilisée comme arme de guerre.

¹⁸ <https://childrenandarmedconflict.un.org/1996/08/1996-graca-machel-report-impact-armed-conflict-children/>

¹⁹ Réagissant au rapport annuel 2021 du Secrétaire général, un groupe d'experts internationalement respectés sur les enfants et les conflits armés a publié une déclaration exprimant sa profonde déception face aux omissions continues de la liste des auteurs, en particulier des forces gouvernementales. Les mêmes experts avaient précédemment entrepris un examen indépendant des décisions d'inscription et de radiation entre 2010 et 2020 - publiant les conclusions de leur analyse dans un rapport de mars 2021, Keeping the Promise : An Independent Review of the UN's Annual List of Perpetrators of Grave Violations against Children, 2010-2020.

²⁰ "Voix d'enfants" comprenant des recommandations d'enfants de Palestine, du Yémen, de la République Centrafricaine (les sections nationales DEI ont coordonné les ateliers), ainsi que d'autres enfants et jeunes dans un contexte migratoire qui ont vécu un conflit armé dans leur pays d'origine, notamment avec l'aide de DEI-Grèce. DEI publie le rapport complet des voix d'enfants de ces pays <https://defenceforchildren.org/new-report-children-in-war-2022-defence-for-children-international/>

L'objectif global à long terme concernant les enfants et les conflits armés :

- **Défendre les droits des enfants à ne pas être recrutés ou utilisés dans un contexte hostile, et assurer leur réhabilitation et leur réintégration dans la société, notamment en vue d'être des acteurs du changement et de la consolidation de la paix pendant et après un conflit.**

Dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2026, DEI va :

- Renforcer les Centres de défense sociojuridiques (CDSJ) pour répondre aux besoins immédiats des enfants pris au piège dans un contexte de conflit armé dans des pays sélectionnés, en promouvant les droits des enfants victimes de recrutement, ainsi qu'en travaillant sur la prévention de toutes les violations graves dans le contexte des conflits armés, en mettant fin à leur criminalisation, en promouvant leur réhabilitation/réintégration, en prévenant et en mettant fin à leur détention.
- Plaider pour la réhabilitation et la réintégration dans les communautés des enfants associés aux forces armées dans certains pays.
- Travailler à l'autonomisation des enfants en tant qu'acteurs de la construction de la paix dans les sociétés déchirées par la guerre.
- Promouvoir le rôle des enfants dans le contexte des négociations et de la mise en œuvre des processus de paix, (en suivant les exemples de la Sierra Leone et de la Colombie), ainsi que les recommandations internationales.
- Lutter contre l'impunité en cas de violations graves et veiller à ce que tous les auteurs soient traités conformément au droit international.
- Promouvoir des rapports fondés sur des preuves concernant les situations de conflits armés ayant un impact sur les enfants, et travailler à l'amélioration des mécanismes internationaux de surveillance, de suivi et de responsabilisation, notamment le mécanisme de surveillance et de suivi des Nations Unies et les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies (Conseil des droits de l'homme, commissions d'enquêtes internationales, procédures spéciales...).
- Promouvoir des initiatives et des campagnes visant à garantir que les opinions des enfants dans les des pays en conflit armé soient entendues et prises en compte aux niveaux national, régional et international.